

FEUILLET D'INFORMATION

## LE CANADA : CHEF DE FILE MONDIAL DE LA CERTIFI- CATION PAR DES TIERS

Grâce à des programmes volontaires de certification forestière axés sur les marchés, les entreprises forestières du Canada sont en mesure d'offrir à leurs clients l'assurance que les produits qu'ils achètent proviennent de forêts ayant fait l'objet d'un aménagement durable.

Les gouvernements du Canada appuient fermement la certification des forêts comme un outil de mise en valeur de notre action en matière d'aménagement durable des forêts, mais ils ne privilégient aucun système particulier. Le Canada reconnaît



que les normes d'aménagement forestier durable de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR ou CSA), et celles du Forest Stewardship Council (FSC) ainsi que l'Initiative de foresterie durable (SFI) contribuent toutes à l'aménagement durable des forêts.

Le Canada est maintenant un chef de file mondial en matière de certification des pratiques d'aménagement forestier durable par des tiers et compte plus de terres certifiées que tout autre pays. La certification vient compléter les lois et règlements exhaustifs et rigoureux du Canada qui régissent l'aménagement des forêts, et est utilisée par les entreprises comme un moyen d'améliorer leurs pratiques d'aménagement forestier durable et de fournir des garanties sur les marchés.

En décembre 2005, le Canada comptait 119,8 millions d'hectares certifiés dans le cadre de l'un des trois programmes, CSA, FSC et SFI.

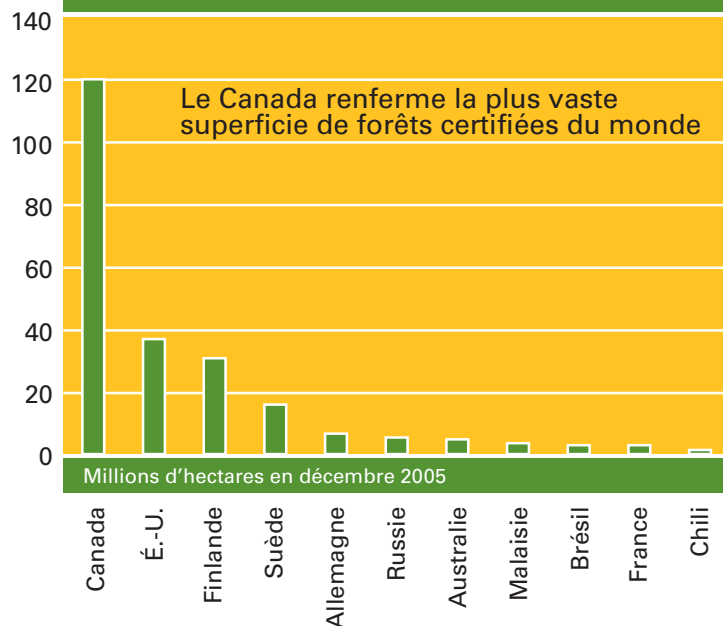
Les trois programmes imposent des vérifications indépendantes réalisées par

des tiers en vue de mesurer la planification, les procédures, les systèmes et le rendement des opérations forestières sur le terrain à la lumière de normes préétablies.

Ils exigent tous des vérifications de surveillance annuelles et la divulgation des résultats au moyen de rapports de vérification, ainsi que l'engagement auprès des peuples autochtones touchés que leur savoir et leurs traditions seront respectés.

Les programmes renforcent également les pratiques de base en matière de saine gestion des forêts en veillant au reboisement des zones exploitées, au respect des lois et à ce qu'aucune exploitation non autorisée n'ait lieu. Et ils vont tous au-delà de la production de bois en assurant la conservation de la diversité biologique, des habitats fauniques, des sols et de l'eau, ainsi que la pérennité de la récolte de bois – tous des éléments qui concourent à l'aménagement durable des forêts. De nombreuses entreprises au Canada possèdent également une certification selon la norme ISO 14001 pour les systèmes de gestion environnementale.

### Forêts certifiées dans le monde



Le Canada renferme la plus vaste superficie de forêts certifiées du monde

FEUILLET D'INFORMATION

En décembre 2005, la certification des pratiques de gestion durable des forêts englobait :

- **69,2 millions d'hectares de forêts certifiées selon la norme d'aménagement forestier durable de la CSA.** Cette norme est fondée sur des critères d'aménagement durable des forêts reconnus à l'échelle nationale et à l'échelle internationale. Elle tient compte de facteurs d'ordre environnemental, social et économique et nécessite un processus rigoureux de participation du public. La CSA offre une vérification de la chaîne de traçabilité ainsi qu'un Programme de marquage des produits forestiers permettant aux détaillants, aux fabricants, aux constructeurs de maison et aux consommateurs de reconnaître les produits qui proviennent de forêts certifiées selon la norme CSA. Cette dernière est également reconnue par le PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), qui appuie l'aménagement forestier durable dans le monde entier par l'évaluation et la reconnaissance mutuelle des régimes nationaux de certification forestière.

- **15,2 millions d'hectares de forêts certifiées selon la norme du Forest Stewardship Council.** Le FSC un organisme international à but non lucratif qui encourage, à l'échelle mondiale, une gestion des forêts qui respecte l'environnement et présente des bienfaits sociaux et économiques. Pour obtenir le logo FSC, un produit doit avoir été reconnu comme provenant d'une forêt bien aménagée et certifiée grâce à un processus de chaîne de traçabilité et doit respecter les exigences fondées sur le pourcentage de contenu.



- **36,1 millions d'hectares de forêts certifiées selon la norme de l'Initiative de foresterie durable.** La SFI englobe des objectifs environnementaux ainsi que des mesures de rendement. Elle intègre la croissance et la récolte des arbres aux objectifs de protection de la faune, de la flore, des sols, de l'eau et de la qualité de l'air, ainsi que d'autres objectifs de conservation. La SFI offre une vérification du système d'approvisionnement ainsi qu'une option d'étiquetage à l'intention des participants au programme de certification par des tiers qui répondent aux directives de la Federal Trade Commission à l'égard des réclamations environnementales. Elle offre également une option de certification de la chaîne de traçabilité et du contenu connexe pour les organismes certifiés selon la SFI. Depuis décembre 2005, la SFI est également reconnue par le PEFC.

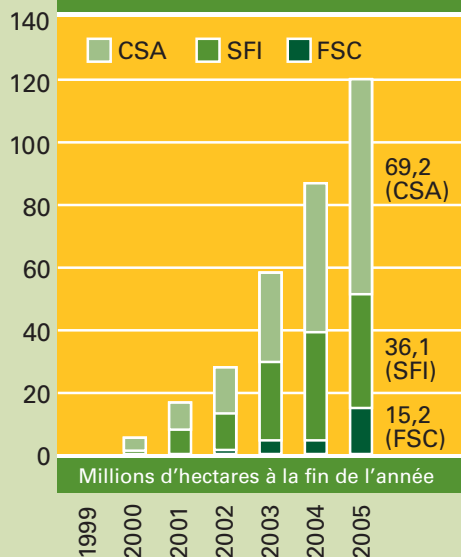
Même si elle n'est pas conçue exclusivement pour les forêts, la norme ISO 14001 constitue une excellente base de gestion environnementale pour la mise en œuvre de normes forestières et la mesure du rendement à l'égard d'objectifs établis.

Autre preuve de notre engagement en matière d'aménagement forestier durable, l'une des plus importantes associations industrielles du Canada, l'Association des produits forestiers du Canada (APFC), est la première association commerciale dans le monde à exiger de ses membres que toutes les terres dont ils assurent la gestion soient certifiées selon l'une des normes – CSA, FSC ou SFI – d'ici la fin de 2006. Les membres de l'APFC, dont les activités se déroulent en grande majorité dans des forêts canadiennes en exploitation, ont atteint cet objectif à 95 p. 100 à l'automne 2005.

La contribution du Canada à la certification des forêts mondiales est importante. Avec la reconnaissance de la CSA et de la SFI par le PEFC, la certification au Canada selon ces deux normes compte maintenant pour 55 p. 100 de la certification du PEFC à l'échelle mondiale. Avec la croissance récente de la certification selon la norme du FSC au pays, le Canada est également à l'origine d'environ 25 p. 100 de la certification selon cette norme dans le monde.

Pour obtenir plus d'information sur la certification de la foresterie durable au Canada, consultez le [www.sfms.com/home.htm](http://www.sfms.com/home.htm)

La certification de AFD au Canada de 1999 à 2005\*



\* Remarque : Si une zone forestière a été certifiée dans le cadre de plus d'une norme, la zone n'est comptée qu'une seule fois, ce qui explique que le nombre total des superficies certifiées peut être inférieur à la somme des totaux individuels